



Compte rendu du conseil d'administration du 18/11/2019

Présents : Mmes D Gaudry, K. Roman, V. Guislain C. Millet, M. R. Gicquel et C. Riquart

MM J. L. Bocquillon, L. Despres, M. Gicquel P. Lassue, X Rousseaux, P Robbes, Y Legal et E. Guilluy

Excusé(s) : Mme L. Comito

M Ch Caron et R. Delmotte

Invité (s) : Mme Grimonpont Laureen et M. Pierre Yves Janssoone (Service Civique)

Absent(s) :

① CA - PV du 16/09/2019

Le procès verbal du dernier conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

② Personnel

Service civique : Présentation des deux nouveaux service civique du Comité (voir noms ci-dessus).

Les interventions porteront sur les thèmes suivant :

Le flair play dans la continuité de ce qui a été mis en place précédemment ;

La nutrition /santé ;

La féminisation.

En ce qui concerne ce dernier thème, la première journée de rassemblement des licenciées -13F « isolées » (évoluant en équipes mixte) a été mise en place sur Lomme.

Trente trois participantes sur les 80 recensées dans le département ont répondu à l'appel. Pour les journées suivantes une décentralisation sera mise en place afin que **TOUTES** ces licenciées puissent y prendre part.

Rappel : Ces journées sont mises en place de façon obligatoire du fait de la continuité de la mixité en -13G.

Arbitrage

La situation de l'arbitrage départemental est de nouveau correcte. 100 % des rencontres ont au moins un arbitre désigné (63 JA T3 dans le département).

Formation : JAJ (Juge Arbitre Jeune) – un premier stage est mis en place à Gravelines du 26 au 28 décembre 2019 avec 25 stagiaires. Un deuxième stage sera mis en place en février (date à définir).

JA (Juge Arbitre) pour les adultes débutera en décembre avec 5 soirées puis une soirée examen. Deux sites un sur la Métropole et un dans le Hainaut (Vieux Condé).

Les nouvelles appellations de grade sont à l'origine de confusion de la part des clubs dans l'envoi de leurs candidats en formation d'arbitrage (JA = ex Jeune arbitre et JA actuel = Juge arbitre).

Inter Comités : Premier tour régional organisé par le comité Nord à Marcq le 01/12/2019 (Fém & Masc). Deux binômes d'arbitres du 59 participeront à l'arbitrage des rencontres.

Avenir : La création de « bassin de vie » est actée :

1 métropole

1 hainaut avec 2 clubs de l'Aisne

1 côte d'Opale avec le comité 62 (Calais, Boulogne, etc...) et 80 (Abeville, Feuquières)

Développement

En accord avec le président du comité ; il a été décidé qu'il n'y aurait pas de présidence pour cette commission.

Deux axes seront particulièrement mis en chantier :

HandFit/Santé ;

Féminisation (basée sur du Hand à 4)

Une convention UNSS/ Education Nationale /FFHB a été signée. Ce qui devrait faciliter les interventions dans les écoles primaires. Il faut pour cela attendre que l'Education Nationale fasse le recensement des écoles qui désireraient participer à cette convention. La liste sera transmise au comité et ce sera à lui de décider où il interviendra.

Un petit rappel quant à la participation de joueur en Loisir : Eviter de faire jouer des licenciés habitués à évoluer en formule INTENSE lors de rencontre « Détente ». Sauf pour les gardiens de buts et les arbitres.

Beach Hand : Un évènement est prévu avec le club de Tourcoing lors de la manifestation « TOURCOING PLAGE »

La commission, pour son travail, a mis en place un groupe Facebook fermé & privé réunissant les membres de la commission afin de communiquer plus facilement

COC

Les derniers championnats ont été mis sur le site (-11M, -13 F/M) suite à la première phase.

Au niveau contrôle des feuilles de matchs, durant cette phase, la commission a fait plus de prévention que de répression. Ce ne sera plus le cas dans cette nouvelle phase de championnat.

Les équipes ont été réparties selon leurs résultats et quelques ajustements ont été discutés et tranchés par les membres de la COC.

Il reste à mettre en ligne, le premier tour des Coupes départementales pour les +16 ans F/M. Cela sera fait après la journée de Coupe de France prévue le 23/24 novembre.

Finances

Lors de la réunion des présidents de comité avec la ligue du 30 octobre, l'option de reversement d'une partie du montant des amendes a été refusée malgré l'accord verbal émis par le président de la ligue lors d'un CA du comité 59. Deux comités étaient plus particulièrement intéressés par cette option, le Pas de Calais et le Nord.

Il avait été demandé à la commission de se pencher sur les frais d'assurance du comité (Auto mission, véhicule, responsabilité civile, etc...

Il s'avère que le fait d'être licencié inclut une assurance lors des déplacements effectués dans le cadre de la pratique du handball. De ce fait, l'assurance Auto Mission de la MAIF n'est qu'un apport supplémentaire de garantie. Le coût de l'assurance du kango est estimé prohibitif (1000 €). Il est sûrement possible d'avoir un tarif plus avantageux mais ailleurs que chez MMA (pas ce type de contrat dans le cadre de la FFHB). L'assurance de responsabilité civile et des locaux est moins chère chez MMA qu'actuellement à la MAIF.

Après délibération du CA, il a été décidé :

de ne pas reconduire les contrats avec la MAIF (Auto mission, Responsabilité civile, Locaux & matériel)

de prendre chez MMA :

L'assurance de responsabilité civile 300 € avec assistance juridique ;

L'assurance pour les locaux 80 €

L'auto mission avec un kilométrage jusqu'à 10 000 kms 1150 €

Pour le VS, des devis seront établis afin de trouver la meilleure solution.

Tickets restaurant

Le président avait demandé à la commission de voir s'il était possible d'augmenter le montant des tickets restaurant. Pour les passer à 10 € au lieu de 7.50 € à part égale pour l'employé et comité.

Lors de sa dernière réunion, la commission a statué sur une augmentation de 1 € du montant. En effet, une augmentation de 25 % aurait pu paraître disproportionnée Cette proposition est présentée aux membres du CA.

Le débat s'engage et une proposition de compromis est trouvée. A savoir :

- Augmentation de 1 € du montant du ticket restaurant, soit 8.50€ mais avec une prise en charge par le comité de 60% du coût au lieu des 50 % actuellement.

Cette proposition a été adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions.

La mesure sera applicable à compter du 01/01/2020.

Licence

Une étude menée par R. Delmotte montre que le comité 59 est dans la partie basse en ce qui concerne le prix des licences. Pour exemple, en -11 ans, le coût de la part comité est de 2.5 € alors que la moyenne nationale est de 12 €.

Si on considère l'ensemble des licences, le comité est moins cher de 8.00 € par rapport à la moyenne nationale des comités.

Le président profite de cette discussion pour faire part de l'intention de la ligue de reprendre à sa charge l'organisation des compétitions masculines et féminines jusqu'au moins de 15 ans. Ne devrait rester au comité que les -13, -11 le baby hand et le loisir. Quid des frais d'engagement représentant environ 40 000 € (le salaire annuel d'une personne). Rien n'est décidé actuellement et une commission ad'hoc doit réfléchir la mise en place de cette intention. Un représentant de chaque comité doit participer à cette commission.

Le trésorier informe les membres du CA que du fait de l'arrêt du comptable suite à une opération, il lui est difficile de donner une situation financière du comité.

Discipline

Deux réunions sont prévues (02/12 et 30/12). Il est constaté dans les dossiers en attente plusieurs cas mettant en cause le public présent lors des rencontres.

CMCD

Pas d'accès aux informations de programmation des tableaux CMCD des clubs.

Il est donc difficile d'avoir une vue sur l'état des clubs.

Un groupe de réflexion fédéral est mis en place afin de repenser le dispositif des CMCD.

M. Jean Pierre Lepointe en fait partie.

④ Elections

En juin 2020, les élections renouvelleront le conseil d'administration des différentes instances. Le président a demandé au secrétaire général de faire un rappel de la procédure à suivre pour cette élection et le mode de scrutin. (Voir annexe)

Eric Guilluy
Secrétaire général



Diffusion : - Membres du CA 59
- Ligue (2 ex)

Déroulement des élections au CA du comité

Une liste doit avoir un nom et comporter 17 noms. Elle est envoyée en recommandé avec AR au secrétariat du comité 30 jours avant la date fixée pour l'élection.

Chaque responsable de liste doit s'engager à respecter les modalités de scrutin ainsi que chaque personne de liste. Ces engagements doivent être fournis lors de l'envoi.

La liste doit comporter le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, profession, le nom du club, le n° de licence et éventuellement la fonction exercée dans le handball.

Il y a 17 sièges à pourvoir.

Au premier tour, la liste obtenant la majorité absolue à 9 sièges. Le reste des sièges est réparti entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des votes selon la méthode du quotient électoral (rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges restants à pourvoir). Le nombre de sièges est calculé en multipliant le nombre voix d'une liste par le quotient électoral. S'il reste des sièges, c'est à la proportionnelle qu'ils sont attribués.

S'il y a un deuxième tour, des regroupements de liste sont possibles et seules les listes ayant obtenu au moins 10 % peuvent se maintenir.

C'est la liste ayant le plus de voix qui obtient les 9 premiers sièges. La répartition des sièges restants est identique à celle décrite ci-dessus.

Exemple : Nbre de suffrages exprimés : 500 voix

Liste 1 : 260 v (52 %) – Liste 2 : 150 v (30%) – Liste 3 : 70 v (10 %) – Liste 4 : 20 (4%)

La liste 1 a donc 9 sièges puisqu'elle a la majorité absolue.

Le quotient électoral est de 62.5 (500/8). La partie entière du nombre obtenu donne le nombre de sièges attribués à la liste

Donc la liste 1 obtient en plus 4 sièges (260/62.5)

La liste 2 obtient 2 sièges (150/62.5)

La liste 3 obtient 1 siège (70/62.5)

La liste 4 n'a pas de siège car elle fait moins de 5%.

Pour déterminer à qui revient le dernier siège, on applique la formule suivante :

Nbre de voix de la liste / par le nombre de siège obtenus par la méthode du quotient +1

Ce qui donne : $260/(4+1) = 52$ – Liste 2 : $150/(2+1) = 50$ et la liste 3 : $70/(1+1)=35$;

Le siège revient donc à la liste 1.

En conclusion : Liste 1 = 14 sièges – Liste 2 : 2 sièges et liste 3 : 1 siège.